

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Création d'un fonds de réserve de CHF 240'000 pour le maintien, l'entretien et la rénovation des stands de tir, lignes de tir et des buttes

Préavis n° 2018/06

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de MM. Yves Amiet, Jacques Loup, Matthieu Tombez, Fabrice Guillod et Julien Schwab, s'est réunie le mercredi 12 septembre 2018 pour l'examen du préavis municipal concernant la création d'un fonds de réserve de CHF 240'000 pour le maintien, l'entretien et la rénovation des stands de tir, lignes de tir et des buttes. Cette séance fut précédée d'une rencontre le 10 septembre avec le Municipal en charge du dossier, M. Michel Verdon, qui nous a apporté des compléments d'informations et a répondu à toutes nos questions.

Les quatre stands de tir en activité sur notre commune possèdent tous des cibles électroniques âgées de plus de 25 ans. Elles sont donc en fin de vie et amorties. En outre, leur remplacement permettrait également de réduire les coûts d'entretien qui sont plus importants avec un matériel vieillissant.

Pour des questions d'équité entre les sociétés de tir, nous soutenons la proposition de la Municipalité de traiter cet objet d'une manière globale et d'octroyer un montant identique pour chaque stand. L'achat regroupé de 16 cibles laisse entrevoir une possibilité de négociation sur les prix d'acquisition et des contrats de maintenance.

D'un point de vue financier, la rénovation des cibles pour une somme de CHF 240'000 est largement plus économique pour la commune qu'une fermeture des lignes de tir et l'assainissement des buttes (estimation minimale à CHF 640'000).

La Municipalité sera partie intégrante du processus de renouvellement des infrastructures et veillera à l'utilisation judicieuse du fonds de réserve. De plus, une convention sera établie avec les sociétés de tir afin de définir entre autres les critères d'octroi des montants demandés.

Le mode de financement, par l'intermédiaire d'un fonds de réserve, est adapté à la situation. Il laisse l'opportunité de changer les équipements sur une dizaine d'années en fonction de l'urgence constatée.

Nous laissons le soin à la Commission ad hoc de prendre position sur les éléments non financiers.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal :

- de suivre le préavis municipal n°2018/06 ;
- d'accepter la création d'un fonds de réserve de CHF 240'000 pour le maintien, l'entretien et la rénovation des stands de tir, lignes de tir et des buttes ;
- de financer ce fonds par la trésorerie courante.

La Commission des finances

Constantine, le 12 septembre 2018

Yves Amiet

Jacques Loup

Matthieu Tombez

Fabrice Guillod

Julien Schwab